

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
 Public Works and Government Services Canada
 Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
 5th floor/5e étage
 Edmonton
 Alberta
 T5J 1S6
 Bid Fax: (780) 497-3510

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
 Public Works and Government Services Canada
 Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
 5th floor/5e étage
 Edmonton
 Alberta
 T5J 1S6

Title - Sujet KITCHEN EQUIPMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-12R052/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0134-12R052	Date 2012-02-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-108-9226	
File No. - N° de dossier EDM-1-34510 (108)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-02-29	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Karlson, Jacqueline	Buyer Id - Id de l'acheteur edm108
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3780 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification est apportée pour modifier l'invitation à soumissionner comme suit:

**LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSION EST REVISÉ à:
2:00 PM (HNR) LE 2012-02-29**

Question 1: Article 1 – Cuisinière à four simple – « Robuste » se réfère à la catégorie / qualité de toute l'unité or seulement une « épaisse plaque en acier robuste? »

Réponse 1: Toute l'unité doit être en acier « robuste » de qualité industrielle.

Question 2 : Article 2 - Four large « Robuste » se réfère à la catégorie / qualité de toute l'unité ou seulement un four large « robuste de 36 à 38 po? »

Réponse 2 : Toute l'unité doit être en acier « robuste » de qualité industrielle.

Question 3 : Article 8 – Table Rêchaud mobile Est la puissance requise 208-240V/60Hz/3P 5750W?

Réponse 3 : Les spécifications doivent rester telles quelles

Sous Annexe A Besoin, page 13 sur 20

Supprimer : L'entrepreneur doit fournir un minimum de deux (2) ans après la vente et pièces de service ou de garantie de remplacement si nécessaire et doit être en mesure de répondre par téléphone dans un délai de 24 heures et réparation sur site / remplacement de composantes, pendant la durée de garantie doit remédier tous les défauts énumérés au résultat à partir de matériaux ou de fabrication. Les services de garantie doit être rendue, par voie de réparation, le remplacement des pièces défectueuses ou le remplacement des appareils par un entrepreneur certifié service de réparation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables au cours normal.

Insérer : L'entrepreneur doit fournir un minimum de un (1) année après la vente et pièces de service ou de garantie de remplacement si nécessaire et doit être en mesure de répondre par téléphone dans un délai de 24 heures et réparation sur site / remplacement de composantes, pendant la durée de garantie doit remédier tous les défauts énumérés au résultat à partir de matériaux ou de fabrication. Les services de garantie doit être rendue, par voie de réparation, le remplacement des pièces défectueuses ou le remplacement des appareils par un entrepreneur certifié service de réparation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables au cours normal.

Sous Spécifications fonctionnelles minimales, page 15 sur 20, Article 9 Chariot pour aliments froids :

Supprimer : 3P

Insérer : 3P ou 1P

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.